

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Pouvoirs	1
Votants	16
Pour	15
Contre	-
Abstentions	1
Exclus	-

Date de convocation :
5 décembre 2023

Date d'affichage :
5 décembre 2023

Délibération D2023_072
Projet de création de la
ZAC « Savoie Technolac
ZAC 3 »

(1/3)

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023



ID : 073-217303288-20231211-D2023_072-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 11 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir : Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme ANDUGAR

Absent : Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : M. Julien BELLOT a été désigné secrétaire de séance.

.....

Situé au bord du Lac du Bourget, au nord de Chambéry, le technopôle Savoie Technolac s'étend sur les Communes du Bourget du Lac et de La-Motte-Servolex, à 5 kilomètres au nord de Chambéry et à 8 kilomètres au sud-ouest d'Aix-Les-Bains.

Savoie Technolac s'inscrit dans la dynamique des projets urbains des Communes du Bourget- du-Lac au nord et de La Motte-Servolex au sud et participe ainsi à l'émergence d'une nouvelle polarité « le Triangle Sud du Lac ».

Le Triangle Sud fait l'objet d'une réflexion urbaine spécifique à travers notamment l'établissement d'un plan de référence, qui a pour objectif de conforter l'unité, la lisibilité et l'identité du territoire en assurant un maillage cohérent entre les différents projets et entités urbaines : centre bourg du Bourget-du-Lac, Espace touristique du Bourget-du-Lac, Eco Hameau des Granges et Savoie Technolac.

Le Technopôle Savoie Technolac est développé depuis 1985 par le Conseil Départemental de la Savoie, les villes et Agglomérations du Lac du Bourget et de Grand Chambéry. Il est géré par la Société Publique locale de la Savoie en charge du développement, de l'aménagement et de la gestion du site, en qualité de concessionnaire pour le compte du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie.

Savoie Technolac rassemble sur un même site des établissements de formations, d'enseignements supérieurs, de recherche et des entreprises d'innovation. Ce parc d'activités est identifié par le SCoT de Métropole Savoie comme l'un des quatre « grands pôles d'équilibre » de la Savoie en terme économique. Il représente le plus important pôle français dans le domaine de l'énergie et le premier incubateur de la région Auvergne Rhône Alpes. La volonté politique est de renforcer ce

parc reconnu comme fe économique de la Savoie et de proposer des espaces aménagés à disposition des entreprises spécialisées dans le domaine de l'innovation et de l'énergie. La création de la ZAC 3 consolide cette volonté de développer ce pôle d'excellence et vise à générer des synergies et des innovations dans le domaine de l'énergie, sources d'emplois et de richesses favorables au développement économique de la Savoie et à l'intérêt général.

Le projet s'attache à mettre en œuvre la dernière phase d'aménagement telle que définie dès son origine lors de la création de la ZAC 1 en 1987.

La ZAC 1 est aujourd'hui pleinement occupée et la ZAC 2 vient d'offrir ses dernières opportunités et se trouve également saturée.

Le projet de la ZAC 3 permet de proposer une offre complémentaire. Son aménagement concilie mobilité, stationnement, optimisation du foncier, biodiversité, expérimentation et innovation. Le périmètre de l'opération représente une surface de 21,5 hectares. Les aménagements offriront l'assiette foncière et l'environnement réglementaire nécessaire à la poursuite du développement du technopôle Savoie Technolac selon le dispositif en vigueur depuis sa création.

Délibération D2023_072
Projet de création de la
ZAC « Savoie Technolac
ZAC 3 »

(2/3)

Prenant acte à la fois de la forte densité en emplois des projets tertiaires et donc du volume de déplacement que cela peut impliquer, CGLE concentre désormais leur localisation en milieu urbain (Chambéry aujourd'hui, Aix-les-Bains demain) et favorise, en milieu péri-urbain, des opérations artisanales, industrielles et mixtes, moins productrices d'emplois au m².

Cette inflexion profonde répond également aux souhaits des utilisateurs d'être proches de services, fournis conséquemment par le secteur urbain.


Ainsi, les grands programmes tertiaires sont aujourd'hui concentrés à Chambéry et en périphérie proche comme à « la Cassine », au « Grand Verger » et, plus ponctuellement à Bissy-Erier et Bassens.

Parallèlement, une forte demande est adressée à CGLE concernant des locaux artisanaux et industriels pour lesquels peu de réponses existent. Afin de répondre à ces projets, CGLE développe le parc de Savoie Technolac 3.

Le virage vers l'industrie de Savoie Technolac a d'ores et déjà été pris sur les dernières opérations de la ZAC 2 (bâtiments mixtes Andromède et Supernova) ; la ZAC 3 accueillera ainsi principalement des bâtiments d'activités ou mixtes, à la fois pour répondre à la demande économique, mais également pour générer une densité d'emplois moindre que sur les ZAC 1 et 2.

Délibération D2023_072
Projet de création de la
ZAC « Savoie Technolac
ZAC 3 »

(3/3)

Le secrétaire de
séance,

M. BELLOT

Le Maire,

Robert AGUETAZ

Cette demande industrielle ID : 073-217303288-20231211-D2023_072-DE des entreprises en croissance de Savoie Technolac mais également d'entreprises extérieures au territoire, notamment dans le domaine de l'hydrogène.

La ZAC 3 de Savoie Technolac poursuit donc l'objectif de viabiliser à moyen terme (2024 - 2028) des terrains destinés à accueillir des activités économiques, à vocation d'industries propres de petites tailles. Dans un contexte de forte pénurie de terrain économique à l'échelle de tout le territoire de Métropole Savoie, la ZAC 3 accueillera des locaux mixtes offrant une zone de production et un espace tertiaire.

L'offre en la matière est particulièrement faible et la demande en très forte augmentation. Ces locaux mixtes réservent généralement entre 10 et 25 % de leur surface à la réalisation des bureaux nécessaires à l'activité administrative de l'entreprise. La surface restante étant consacrée à l'aspect production. Cette offre vient en complémentarité de celle existante de bureaux que l'on retrouve notamment à « Savoie Technolac tranche 1 et 2 » ou à « Savoie Hexapôle ». Le produit répond donc à un besoin complémentaire. La collectivité travaille ainsi à la diversification de l'offre sur le bassin Chambérien.

Chambéry-Grand Lac Economie reçoit actuellement plus d'une demande par semaine de chef d'entreprises en recherche de locaux mixtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 1 abstention (M. Christophe CHEVALLIER) :

- **EMET** la réserve suivante :

« le projet de création de la ZAC Savoie Technolac ZAC 3 va engendrer une augmentation de la circulation de transit sur le territoire de la commune de Viviers du lac »,

- **DONNE** un avis favorable au projet de création de la ZAC « Savoie Technolac Zac 3 » porté par Chambéry Grand-Lac Economie.